ASSOCIATION DÉFENSE CHAPRAIS-ROTONDE "INFOS"

BULLETIN NUMÉRO 6
NOVEMBRE 1999

Compte-rendu de l'Assemblée Générale :

L'Assemblée générale de notre association s'est tenue le mardi 26 octobre 1999, à la maison de quartier des Chaprais, avec 28 adhérents présents ou représentés. (deux personnes qui avaient prévu de venir, se sont excusées par courrier, ayant eu un empêchement de dernière minute).

Il a été fait le point de notre activité.

Aujourd'hui, notre association compte 65 adhérents. Cinq bulletins d'informations ont été tirés depuis la création de l'association le 23 novembre 1998.
Nous avons eu droit à trois articles dans l'Est Republicain qui ont donné un plus large écho à notre action.

Le point a été fait sur deux dossiers qui nous préoccupent actuellement :

- le projet de la SMCI
- l'avenir des entrepôts POMONA.

LE PROJET DE LA SMCI :

Cette société a donc attaqué la décision de la mairie de refuser le permis de construire demandé.
Le Tribunal Administratif est saisi. Nous attendons sereinement sa décision.

Au cas où celui-ci viendrait à casser la décision prise par la mairie, nous espérons qu'elle fera appel auprès de la Cour Admnisitrative d'Appel de Nancy, voire auprès du Conseil d'Etat.
Notre Assemblée générale a donné mandat, à l'unanimité au bureau, afin d'entamer les procédures judiciaires si nécessaire.
Mais nous voulons croire que la raison va triompher et que ce projet sera définitivement enterré.

L'AVENIR DES ENTREPÔTS POMONA

Après avoir adressé un courrier successivement à la mairie et à la direction régionale de la SNCF à DIJON, nous ne sommes guère fixés sur l'avenir de ce site.
Aussi, l'Assemblée générale a donné mandat au bureau de l'association afin d'adresser un nouveau courrier à la mairie et solliciter une entrevue auprès du directeur régional de la SNCF.

D'AUTRES QUESTIONS DIVERSES ONT ÉTÉ ABORDÉES :

L'état de la chaussée de la rue de la Rotonde et de la rue de la Viotte.
Un courrier sera adressé à la mairie afin d'attirer l'attention des services techniques sur la nécessité d'une réfection de la chaussée.

Propeté des trottoirs et leur encombrement (voitures)
Là aussi l'attention des services de la ville sera attirée, mais nous faisons appel au civisme de tous.

Le virage de la rue du Chasnot.
Ce virage pose problème car il projette les véhicules du côté droit alors qu'il n'existe pas de trottoir protecteur.
(Un de nos adhérents a d'ailleurs adressé un courrier à ce sujet et va nous en remettre une copie).

Sur toutes ces questions et celles que vous voudrez bien nous signaler, notre association interviendra.
Nous aurons d'ailleurs l'occasion de le faire verbalement, lors de la réunion de quartier "Chaprais-Cras" du 16 novembre,qui se tiendra en présence de Monsieur Schwint, à l'école des Chaprais, rue de Belfort. VENEZ-Y NOMBREUX !

Rapport financier (exercice 1998/1999)
Le bilan financier de l'association a été présenté à l'Assemblée générale. Le montant des encaissements de cotisations est de : 6200,00 F.
Dépenses ..... 1123,40 F.
Solde créditeur..... 5076,60 F. (arrêté au 27/9/99)
Pour 1999/2000, la cotisation annuelle est inchangée 100,00 F (200,00 F pour les membres bienfaiteurs). Merci d'adresser vos chèques à l'ordre de l'Association, à Chantal Chevillard.

QUAND UNE ENTREPRISE BARRE LA RUE DE LA ROTONDE SANS PRÉVENIR :

Nous avons adressé le courrier suivant au Commissaire de Police de Besançon en date du 15 octobre 1999.

"Objet : Travaux rue de la Rotonde et troubles à la circulation.

Monsieur le Commissaire Principal,

Le jeudi 7 octobre 1999, l'entreprise effectuant des travaux de construction au 15 rue de la Rotonde, a barré la rue de la Rotonde à la hauteur de la rue du Château-Rose et ce, durant quelques heures. Une simple pancarte "déviation" avait été mise en place sans avertissement préalable de la population.

Or, il est totalement impossible, pour les habitants de la rue de la Rotonde, de rejoindre leur domicile. En effet, cette rue est à sens unique jusqu'à la rue Suard et à moins d'emprunter le sens interdit, aucune autre solution ne permettait aux riverains de rentrer chez eux .
Ceux qui l'ont fait, car il est également impossible de stationner dans ce secteur, l'ont fait à leurs risques et périls puisqu'un virage masque toute visibilité.

Aussi, nous aimerions savoir si vos services ont été informés du barrage de la rue de la Rotonde ?
D'autant que c'est la seconde fois que ce phénomène se produit (la première fois lors du montage d'une grue) et que cela risque de se renouveler (par exemple lors du démontage de la grue).

Si nous comprenons bien la nécessité d'effectuer des travaux pour cette entreprise, il nous semble que des mesures d'accompagnement doivent être prises afin de matérialiser les possibilités d'accés des automobilistes habitant cette rue :

- Information préalable quant à ce barrage,
- Information de la mise en circulation provisoire à deux sens de la rue de la Rotonde, pour la partie comprise entre la rue du Château-Rose et la rue Suard,
- Conseils de prudence etc.....

Cela éviterait vraisemblablement les problèmes suscités et limiterait les possibilités d'accidents.

Aussi, si vous partagez nos préoccupations, nous vous demandons de bien vouloir prendre toutes les mesures nécessaires avec l'entreprise concernée.

Nous vous prions de croire Monsieur le Commissaire Principal, en nos sentiments les meilleurs."

Plusieurs personnes du quartier, choquées par cet état de fait, se sont également manifestées auprès des services de la ville, par téléphone et par courrier.

BULLETIN Á RETOURNER AVEC VOTRE RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION OU VOTRE DEMANDE D'ADHÉSION , à Mme Chevillard Chantal 28 d, rue de la Rotonde 25000 Besançon

Mr, Mme..... Prénom.....
Adresse..... Téléphone..... Fax.....
Renouvelle mon adhésion ☐ Membre actif ☐ 100,00 Frs
Souhaite adhérer à l'Association ☐ Membre bienfaiteur ☐ 200,00 Frs

(chèque à libeller à l'ordre de l'Association)